

Vœu ~~du Conseil municipal des groupes Alternative Municipaliste Citoyenne, Toulouse écologiste et solidaire – Ville & Métropole, Hélène MAGDO et Odile MAURIN~~ relatif au financement et à la transparence des tests de dépistage du à la présence de plomb dans les sols à Toulouse (quartier Barrière de Paris – Fondeyre)

Rapporté par Maxime Le Texier

Exposé des motifs

En 2022, la pollution au plomb dans le quartier Barrière de Paris – Fondeyre, héritée de l'ancienne activité de la fonderie STCM, a été officiellement reconnue, à la suite d'analyses de sol, après plus de 70 ans de silence institutionnel. Entre le 27 juillet 2022 et le 21 février 2023, l'entreprise STCM a procédé à une dépollution de son site industriel et les éléments retirés (enrobé, bétons, terres etc) ont été évacués vers des filières compétentes dans le traitement de la matière polluée.

A partir de 2021, des analyses des sols ont été menées dans les espaces publics accessibles. Ces analyses ont permis d'élaborer, dès 2022, une carte de zone de surveillance et des établissements sensibles. En 2022 et 2023 des analyses des poussières ont été réalisés dans les établissements sensibles. 88% des analyses se sont avérées très bonnes, notamment dans les établissements scolaires gérés par la Mairie de Toulouse où un nettoyage spécifique a été mené.

A partir de 2024, 84 logements, autour de STCM ont été identifiés comme étant potentiellement concernés par une pollution. 49 adresses ont été retenues pour réaliser des analyses des sols. Le plan de gestion est a été finalisé le 31 mars 2025 et au vu des critères retenus pour les modélisations, il conclue que 14 parcelles sont concernées par une dépollution. Un plan d'action a été finalisé afin que les travaux puissent débuter le plus rapidement possible, néanmoins ces travaux ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord des propriétaires.

De son côté, l'ARS a mené une campagne de communication à grande échelle auprès des plus de 10 800 bénéficiaires de la CPAM présents dans la zone concernée, à deux reprises. Elle a également mis en place un plan de dépistage gratuit, permettant à tous les Toulousains de se faire dépister s'ils le souhaitent. Au 1er mars 2025, 349 plombémies ont été réalisées dont 149 sur des enfants. 3 ont été positifs, une femme enceinte qui a été surveillée durant toute sa grossesse, un enfant venant d'arriver à Toulouse, et un autre enfant où une enquête sanitaire n'a donné aucun résultat sur l'origine. Depuis aucune plombémie n'a été positive. Cependant, selon l'ARS, ces trois cas ne sont pas directement liés aux anciennes activités de la société STCM.

Pour ce qui est de la Mairie de Toulouse, elle ne peut agir que sur le domaine public et les espace lui appartenant. Elle a engagé des études des sols et des analyses. Ce fut le cas, avant les travaux de la construction de l'école Lucie Aubrac, avant la création du jardin partagé du parc de la salade. Pour ce qui est des salles de classes un programme de nettoyage strict des salles de classe est appliqué afin de lutter contre les poussières.

Concernant le domaine privé, la Mairie de Toulouse n'a aucun moyen d'action. Cependant elle participe activement à la sensibilisation de la population par l'intermédiaire d'une communication à destination des habitants. Début 2023, un courrier, rédigé en collaboration avec les services de la Mairie de Toulouse et de Toulouse et ceux de l'ARS, a été envoyé à toutes les personnes ayant déposés un permis de construire après le 6 octobre 2022, date à laquelle les collectivités ont été informées de cette problématique. Ce courrier rappelle le contexte générale puis émet les recommandations suivantes : mise en place des mesures adaptées pour limiter autant que possible l'émission de poussière et de contrôler par le maître d'ouvrage les terres à excaver ; Les terres ayant une concentration supérieures à 300 mg de plomb par kg de terre doivent être orientées vers les filières adaptées. Depuis 2023 ces informations sont annexées à tous les arrêtés d'urbanisme délivré dans le périmètre.

~~Des tests de sol, qui visaient à déterminer les niveaux et zones de pollution dans le quartier, ont été réalisés par la DREAL et les services de l'État, entre 2009 et 2022. Des courbes d'iso-concentrations ont été construites permettant de définir une zone d'impact de la STCM. En 2024, une étude indépendante faite avec un maillage plus fin pilotée par un laboratoire de recherche (GEODE), des étudiants du Master 2 TRENT et des habitants, a montré que, indépendamment de la distance à la STCM, la contamination pouvait être différente d'une parcelle à l'autre dû probablement au bâti ainsi qu'à la remobilisation des polluants.~~

~~La contamination dans les 30 premiers centimètres de sol, varie avec des concentrations inférieures à 100 ppm comme supérieures à 300 ppm dans les jardins privés, espaces de jeux et potagers. Les seules mesures prévues concernent les nouveaux projets immobiliers (obligation d'excavation partielle dans le PLUHH), sans contrôle réel ni assistance pour les habitants déjà exposés.~~

~~Or, il existe aujourd'hui des tests rapides et fiables de dépistage du plomb dans les sols : réalisés par spectrométrie XRF, déployables en campagne groupée, ce qui diminue les coûts. Par ailleurs, plusieurs villes françaises ont engagé des démarches similaires pour leurs habitants, parmi lesquelles Lille, Bordeaux, Strasbourg et Montreuil.~~

~~La Ville de Toulouse a la responsabilité politique de soutenir ses habitants pour évaluer, prévenir et limiter les risques sanitaires liés au plomb.~~

Considérant que :

- ~~• la pollution au plomb autour du site de l'ancienne STCM représente un risque sanitaire reconnu et persistant ;~~
- ~~• des études citoyennes et universitaires ont révélé une pollution plus hétérogène que celle identifiée par les services de l'État ;~~
- ~~• les habitants concernés n'ont à ce jour aucun soutien municipal pour vérifier l'état réel de leur sol ;~~
- ~~• des tests fiables et accessibles existent et pourraient être proposés à moindre coûts si mutualisés ;~~
- ~~• plusieurs villes françaises ont déjà engagé des démarches similaires en matière de prévention (Lille, Bordeaux, Strasbourg, Montreuil) ;~~

Le Conseil municipal de Toulouse, réuni le 20 juin 2025, ~~décide~~ :

Article 1 : Souligne l'importance de rester en parfaite coordination avec l'ARS, responsable de la surveillance sanitaire des sites industriels, pour ne créer aucune confusion ou discordance auprès des habitants.

Article 2 : salue les actions menées par les services de l'Etat, la DREAL et l'ARS, et la constitution d'un plan de gestion des risques validé par l'ensemble des parties prenantes dans ce dossier. D'instaurer, dans les zones identifiées comme potentiellement contaminées autour de l'ancienne STCM, une obligation d'information environnementale préalable à toute vente de parcelle, incluant la réalisation d'un test de dépistage du plomb dans les sols, afin que les résultats soient portés à la connaissance des futurs acquéreurs.

Article 3 : rappelle à tous les habitants du périmètre concerné qu'un dépistage gratuit, pris en charge par l'ARS, est possible.

Article ~~4~~ 2 : rappelle les mesures prises par la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole depuis qu'ils ont été informés de ce problème dans ce secteur. De déployer une campagne d'information spécifique auprès des habitants concernés pour savoir identifier le danger, faciliter l'accès au dépistage et informer des bonnes pratiques à adopter en cas de pollution.

Article ~~5~~ 3 : indique que la Mairie de Toulouse continuera sa politique d'information à destination des habitants sur tous les moyens déjà utilisés. De mettre en place un dispositif de prise en charge intégrale du coût des tests de dépistage du plomb dans les sols privés situés dans les zones contaminées autour de l'ancienne STCM, dans un rayon pouvant s'étendre au-delà d'1,2 km, par des laboratoires assermentés.

Article ~~4~~ : D'organiser en parallèle une campagne collective de prélèvements, permettant de mutualiser les coûts et d'atteindre le tarif le plus bas.

Article ~~5~~ : D'établir un suivi public et transparent des résultats de la campagne, disponible en ligne.